
Usine Van Nelle (Pays-Bas) No 1441

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Usine Van Nelle

Lieu
Province de Zuid-Holland, ville de Rotterdam

Brève description

Réalisée au cours des années 1920, l'usine Van Nelle témoigne d'une architecture à vocation industrielle particulièrement aboutie, au sein d'un complexe bâti comprenant plusieurs usines accolées. La structure des bâtiments principaux est essentiellement en verre et en acier, utilisant à grande échelle le principe du « mur rideau ». Par l'accord délibéré d'un entrepreneur et d'un architecte, l'usine Van Nelle concrétise une usine idéale, dont les espaces de travail sont évolutifs en fonction des besoins et où la lumière est mise au service du confort au travail. Elle illustre également les propos hygiénistes dans la réalisation d'une usine nouvelle devenue un symbole de la culture architecturale fonctionnaliste de l'entre-deux-guerres. Elle témoigne enfin de la longue tradition portuaire néerlandaise du conditionnement des produits tropicaux (café, thé, tabac) et de leur commercialisation en Europe.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative
17 août 2011

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription
Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial
28 janvier 2013

Antécédents
Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations
L'ICOMOS a consulté le Comité scientifique international sur le patrimoine du XXe siècle et plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 15 au 17 octobre 2013.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

L'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie en date du 12 décembre 2013 pour lui demander de :

- étendre les limites du bien à l'espace vert devant l'entrée et au canal ;
- clarifier les limites de la zone tampon au sud-ouest ;
- confirmer la promulgation du Plan municipal d'urbanisme et la future réglementation de la zone tampon ;
- préciser la composition et le fonctionnement du Comité de gestion ;
- confirmer que la création potentielle d'un centre pour les visiteurs ne comprendra pas la création de nouveaux bâtiments.

L'État partie a envoyé une documentation complémentaire le 26 février 2014.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

6 mars 2014

2 Le bien

Description

L'usine Van Nelle est située au nord-ouest de Rotterdam, dans la zone industrielle du Polder Spaanse, le long d'un canal. L'usine en elle-même occupe une surface d'environ 10 hectares. Mais seule la moitié nord et est constitue le bien proposé pour inscription, comprenant les grands bâtiments historiques de la fin des années 1920. Elle occupe une surface d'un seul tenant d'un peu plus de 5 hectares. Destinée au conditionnement, à l'emballage et à l'expédition du thé, du café et du tabac, l'usine comprend un ensemble de bâtiments adjacents ou voisins avec d'importants espaces de circulation et d'accès à la voie d'eau et à la route.

L'ensemble principal est formé de trois usines accolées, offrant trois volumes différents en alignement sur la rue intérieure. Ils se terminent par de grands toits plats de différents niveaux. L'ensemble s'organise suivant un grand axe nord-ouest - sud-est. La plus grande et la plus haute de ces usines, la fabrique de tabac (1926-1929), se trouve au centre, elle se poursuit au nord par la fabrique de café (1928-1930), un peu plus basse, et enfin la fabrique de thé (1928-1929) à nouveau de moindre hauteur. Au sud, l'alignement des façades en murs rideaux se poursuit par l'ensemble des bureaux (1928-1930) qui en incurve la perspective. L'enchaînement des grandes baies vitrées est long d'environ 220 m. Il est dominé par des lignes horizontales et il est scandé par trois blocs verticaux pour les montées d'escalier, dont le plus haut se termine par la rotonde du salon de thé (1926-

1929) offrant une vue panoramique sur l'usine et le quartier.

En face de l'ensemble architectural majeur et de la succession des façades vitrées se trouve, de l'autre côté de la voie routière intérieure, une succession de bâtiments fonctionnels : le bâtiment de la chaudière et sa haute cheminée (1927-1929), la grande halle des expéditions (1929-1930) avec cinq ponts couverts la reliant aux usines, les entrepôts (1942-1943 et 1967), enfin le long du canal et en fermeture de l'espace au nord l'ensemble des ateliers (1929-1930). Le bien proposé pour inscription comprend, outre la rue principale, un espace vert à proximité de l'entrée et la loge de l'accueil.

Les structures porteuses des bâtiments principaux forment une ossature intérieure, en béton et en acier. Les façades extérieures sont recouvertes de grands vitrages sur cadres métalliques, suivant le principe du mur rideau. Y compris à l'intérieur des locaux, dans les bureaux notamment, un large usage du verre favorise le passage de la lumière et la visibilité. Les espaces usiniers sont conçus pour recevoir un maximum de lumière naturelle, également pour offrir des espaces rapidement adaptables aux changements des besoins de la production. Les poteaux intérieurs octogonaux sont suffisamment puissants pour soutenir des planchers en béton aptes à supporter du matériel industriel. Le système de chauffe de la chaudière, initialement prévu pour le charbon, a été ultérieurement reconvertis pour l'usage du fuel. Le système de convoyage entre les bâtiments par les ponts couverts a été organisé dès les origines. Il est complété par un espace portuaire avec des grues pour charger directement les bateaux de commerce en face des entrepôts.

Outre les qualités architecturales et fonctionnelles propres de chacun des bâtiments, typiques de l'entre-deux-guerres, l'ensemble offre une série de vues perspectives d'un ensemble industriel complet et bien conservé, lié à une industrie de transformation, de conditionnement, de stockage et de commercialisation des produits agro-industriels, dans la grande tradition de l'économie portuaire de la Hollande.

Histoire et développement

Le commerce au loin des épices et des produits d'outre-mer a fondé la richesse de la Hollande, notamment par les Compagnies des Indes (VOC et WIC), aux XVII^e et XVIII^e siècles. En complément d'Amsterdam, le port de Rotterdam s'est fortement développé durant cette période. Il se spécialise très tôt dans le conditionnement des matières premières agro-alimentaires et dans le commerce d'entrepôts, pour une revente en Europe puis dans le monde entier. La compagnie Van Nelle est fondée à Rotterdam par Johannes van Nelle, en 1782, pour le commerce du tabac, du café et du thé. Une firme familiale se développe à sa suite, continuée au cours du XIX^e siècle par la dynastie des van der Leeuw, sous le nom des origines.

Favorisé par ses liens fluviaux avec l'hinterland européen, Rotterdam devient l'un des plus grands ports mondiaux. Au cours du XIX^e siècle, l'aménagement portuaire ainsi que les implantations industrielles et commerciales accompagnent son développement régulier.

La troisième génération des van der Leeuw, par son aîné Kees, conçoit le vaste projet de l'usine Nelle, dans une zone en friche du polder Spaanse, en bordure d'un canal. Kees van der Leeuw est aussi un philosophe et un esthète. Cela va fortement influencer ses choix d'architecture industrielle, pour une usine nouvelle emblématique de sa vision humaniste et sociale. Il milite pour la promotion de relations sociales satisfaisantes au sein du monde du travail. Le projet se forme dès le milieu des années 1910. Après d'importantes études, la nouvelle Fabrique se concrétise en 1923 par les plans de l'architecte Michiel Brinkman, qui décède au moment des premiers travaux en 1925. Son fils Jan, jeune ingénieur de génie civil déjà associé au projet, et l'architecte Leen van der Vlugt prennent la suite. Ils achèvent les plans puis les constructions du projet conçu comme un ensemble organique et fonctionnel, les années suivantes.

Il s'agissait d'organiser un ensemble industriel productif spatialement cohérent pour permettre le stockage à grande échelle et des expéditions par tous les moyens de transport. Cet ensemble s'organise autour d'une rue intérieure parallèle au canal qui forme aussi un axe visuel majeur. Il s'exprime par la succession des grandes façades alignées d'un côté et leur pendant du stockage et de la chaufferie avec sa grande cheminée de l'autre. L'arc visuel de l'immeuble de direction, à l'entrée, conduit le regard vers cette perspective principale. Le complexe réalisé présente un exemple précoce d'urbanisme industriel, simultanément abouti en termes fonctionnels et esthétiques.

Dans les années 1910-20, le Spaanse était un ancien polder agricole, aux portes de la ville de Rotterdam en pleine expansion. Il était relié aux voies navigables par différents canaux qui furent alors étendus et recreusés. Le sol meuble et inondable fut comblé par une épaisse couche de remblais d'environ 2,5 mètres (1925). Les fondations reposent sur de nombreux pieux de grande dimension, en béton armé, qui contribuent à la stabilité des sols. Ils furent préfabriqués sur place à partir de 1926, puis enfouis par un mouton à vapeur. Cette technique de fondation était alors pionnière aux Pays-Bas, et elle constitue encore aujourd'hui une performance technique. La structure porteuse des bâtiments est en béton armé, utilisant des poteaux verticaux en forme de champignon qui supportent des poutres horizontales et un plancher. Il s'agit d'une variante technique due à Michiel Brinkman (1913), d'un système de construction en poteaux et poutres de béton armé déjà devenu classique pour la réalisation d'usines en Europe occidentale.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'État partie propose comme premier sujet de l'analyse comparative une apologétique assez appuyée des valeurs du bien, comme devant former le contexte même de l'analyse comparative. Celle-ci s'appuie uniquement sur l'histoire du Mouvement moderne, avec des lacunes et des informations erronées en termes d'histoire des techniques.

L'étude comparative à proprement parler est restreinte à la seule architecture industrielle contemporaine du bien, et elle se ramène à un tableau dont les grandes idées directrices sont les liens avec l'eau et l'environnement, la conception des ouvertures à la lumière, l'expression d'un dynamisme architectural et technique, enfin les types de construction dont l'usage du pilier champignon en béton armé. Dans ce contexte, une série assez détaillée de biens individuels est évoquée, mais de manière schématique. Il faut toutefois accorder une place particulière aux travaux des devanciers de Michiel Brinkman, de Jan Brinkman, et de Leen van der Vlugt, les créateurs de l'usine Van Nelle, notamment en Allemagne avec l'usine Fagus à Alfed (Allemagne) due à Gropius, déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial suivant les critères (ii) et (iv). Cette usine annonce assez précisément et dès avant la Première Guerre mondiale, le projet de l'usine Van Nelle et son programme tant d'urbanisme industriel, d'options architecturales comme l'usage de grands murs rideaux que de référence à un humanisme social dans le monde patronal.

L'usine Van Nelle s'inscrit dans le courant de l'architecture Moderne et fonctionnaliste appliquée au domaine de l'industrie, mais pas seulement. Ce mouvement apparaît au milieu des années 1900, puis il se développe dans l'entre-deux-guerres et dans l'après-Seconde Guerre mondiale. Il est déjà assez notablement représenté sur la Liste du patrimoine mondial : la halle du Centenaire de Wroclaw (Pologne, 2008, critères (i), (ii) et (iv)), le Bauhaus et ses sites à Weimar et Dessau (Allemagne, 1996, critères (ii) (iv) et (vi)), la maison Schröder de Rietveld (Pays-Bas, 2000, critères (i) et (ii)), les Cités du modernisme de Berlin (Allemagne, 2008, critères (ii) et (iv)), la Ville blanche de Tel-Aviv (Israël, 2003, critères (ii) et (iv)), la *Ciudad Universitaria* de Caracas (Venezuela, 2000, critères (i) et (iv)), le Campus central de la cité universitaire de l'*Universidad Nacional Autónoma de Mexico* (UNAM) (Mexique, 2007, critères (i), (ii) et (iv)), la villa Tugendhat à Brno (République tchèque, 2001, critères (ii) et (iv)).

Malgré les insuffisances de l'analyse comparative proposée par l'État partie, l'ICOMOS reconnaît le caractère particulièrement accompli de l'usine Van Nelle, en tant qu'urbanisme industriel au service de l'efficacité productive et comme icône de grande ampleur du mouvement moderne.

L'ICOMOS considère que malgré ses faiblesses initiales l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Il s'agit d'un urbanisme industriel installé sur un espace de polder ouvert et en relation avec la proximité immédiate d'un canal, de routes et du chemin de fer ; cet urbanisme comme ses choix architecturaux sont la rencontre entre la commande d'un entrepreneur humaniste et d'une équipe d'architectes et d'ingénieurs inspirés par le modernisme.
- Par ses choix d'urbanisme industriel et son architecture largement ouverte sur l'espace et la lumière, l'usine Van Nelle est rapidement devenue une icône du mouvement moderne. Il est considéré comme un exemple particulièrement achevé et cohérent des relations d'un ensemble industriel avec son environnement.
- Les façades utilisent systématiquement et à grande échelle le mur rideau, composé de verrières continues sur cadres métalliques, leur donnant une tonalité spécifique à la fois sobre et lumineuse.
- Les choix architecturaux généraux sont marqués par un usage remarquable de la verticalité et de l'horizontalité, afin de maximiser la fonctionnalité de l'espace comme son esthétique d'ensemble.
- Il s'agit d'une conception d'espaces intérieurs ouverts et évolutifs pour la rationalité de productions agro-alimentaires (thé, café et tabac) et pour accueillir les évolutions des processus industriels.

L'ICOMOS considère que cette justification est pour l'essentiel appropriée, et que le statut d'icône du mouvement moderne tenu par l'usine Van Nelle dans l'architecture industrielle est une réalité. Elle témoigne de l'apport des Pays-Bas dans ce domaine et d'une réalisation particulièrement aboutie tant dans l'urbanisme industriel que dans la qualité architecturale des volumes comme du traitement des façades. Son rayonnement comme exemple architectural s'est répandu en Europe occidentale et aux États-Unis. Toutefois l'exceptionnalité historique de tel ou tel trait est relative car la plupart des solutions utilisées existent déjà, et parfois de manière emblématique, dans d'autres réalisations plus anciennes. Il en va de même pour les progrès réalisés dans la gestion du machinisme et des processus industriels qui ont aussi une longue histoire antérieure à l'usine Van Nelle. C'est l'équilibre entre une série de facteurs (gestion du territoire et de l'environnement logistique, gestion des espaces de travail et de leur luminosité naturelle, etc.) et la maturité conceptuelle dégagée par l'ensemble qui retiennent l'attention. Par ailleurs, l'usine Van Nelle est un témoin remarquable de l'histoire portuaire et économique des

Pays-Bas, et de leur rôle dans le développement du commerce mondial au cours de l'époque moderne et contemporaine.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'usine Van Nelle a été bien conservée au cours de son utilisation industrielle, jusqu'en 1998, puis par les projets de réhabilitation et de réutilisation qui ont immédiatement suivi. Tant les éléments architecturaux constitutifs de sa valeur que les éléments de circulation et les relations visuelles du bâti à l'environnement ont été préservés, et ils sont parfaitement visibles aujourd'hui dans leur intégrité initiale. Des changements sont bien entendu intervenus, au sein d'un domaine industriel en utilisation permanente jusqu'à aujourd'hui. Le rôle croissant des véhicules à moteur à par exemple conduit à créer des parkings sur les terrains disponibles (1972-74). Plus largement, les espaces industriels se sont adaptés aux évolutions et aux innovations de la production et de la commercialisation, mais sans affecter gravement un espace industriel et des bâtiments qui avaient été conçus pour cela, et qui ont bien répondu à cette attente. Tout au long de son histoire, des changements d'usage ont eu lieu et des édifices secondaires ont été ajoutés ou retranchés, mais généralement sur les arrières des bâtiments principaux, à l'ouest et au sud-ouest, dans une partie qui n'est pas proposée pour inscription et qui figure dans la zone tampon. Le changement de propriétaire industriel en 1989 a par exemple conduit à la création d'un nouveau silo, mais qui fut démolie par la suite.

À partir des années 1990, les décisions de modifications structurelles ou architecturales ont été prises en concertation avec les autorités culturelles néerlandaises. La reconversion de 1998, sous la responsabilité du consortium *Van Nelle Design Factory* (VNOF), vise à conserver la valeur urbaine et architecturale du bien, tout en offrant des espaces de bureaux et de services industriels à faible usage de machines. Un architecte spécialisé a été recruté pour assurer une bonne conservation du bien durant la période de reconversion économique des locaux. Il a suivi un cahier des charges strictement défini avec les autorités publiques de la conservation du patrimoine. Il s'est agi d'une action dans la durée, et le résultat paraît tout à fait satisfaisant.

Suite à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a étendu la zone proposée pour inscription à une partie du canal adjacent à l'usine et aux espaces verts entre Schuttervaergweg au sud et Delfhavense Schie à l'est.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité en termes de composition urbaine (emplacements et organisation du territoire, relations fonctionnelles, vues panoramiques, etc.) ainsi qu'en termes architecturaux dans ses différents aspects extérieurs et intérieurs sont satisfaisantes.

Authenticité

La bonne préservation du site au long de son histoire a également beaucoup contribué à la conservation de son authenticité. Comme déjà évoqué, des modifications liées aux usages ont eu lieu ainsi que des travaux d'entretien et de réparation des éléments structurels comme des aménagements intérieurs. Mais ces travaux ont presque toujours respecté les données urbaines et architecturales initiales. Les atteintes les plus importantes, par exemple à l'authenticité des paysages (silo de 1989), ont été depuis corrigées par une politique active de conservation patrimoniale entre le propriétaire et les services publics compétents de la ville et de l'État. On peut parler de continuité architecturale dans l'histoire de l'usine Van Nelle, y compris dans sa réutilisation intérieure actuelle. Les modifications extérieures sont restées minimales et une politique active de recherche en conservation de ce type de bâtiment du XXe siècle est conduite depuis quelques années pour préparer les travaux de conservation à venir.

L'implantation des bâtiments et leurs relations avec l'environnement sont conformes aux données initiales de l'usine. Les formes générales et les volumes des bâtiments ont été conservés, ainsi que les façades en murs rideaux. Ces derniers gardent leur fonction initiale d'éclairage naturel des usines, en combinaison avec des espaces intérieurs ouverts. Ils ont également été conservés dans les annexes techniques, mais il a été nécessaire de les restaurer en raison de leur vieillissement. Plusieurs travaux ont ainsi eu lieu, dans les années 1980 pour les bureaux du bâtiment de direction, avec des huisseries en aluminium et l'introduction des doubles vitrages, plus récemment pour le salon de thé du sommet. Des escaliers de secours ont également été installés dans les années 1990, mais ils sont facilement réversibles. Quelques travaux ont parfois touché aux murs afin d'accueillir de nouvelles installations productives (usine à café). L'ensemble garde aussi une forme d'authenticité d'usage car s'il ne s'agit plus des activités industrielles initiales (café, thé, tabac), il s'agit toujours de lieux d'entreprises industrielles et d'activités de services. Le nouvel ensemble Van Nelle Design Factory poursuit et renouvelle la vocation industrielle initiale en la réorientant vers les valeurs productives et économiques de l'époque présente. En ce sens, c'est un lieu authentique et vivant.

L'ICOMOS considère que la restructuration – restauration du bien entreprise à des fins économiques entre 2000 et 2006 est venue se greffer sur un bien globalement bien entretenu et n'ayant subi aucune reconstruction ou reconversion importante depuis ses origines. Les travaux ont été faits avec soin, avec le caractère d'un chantier école qui fait aujourd'hui référence. Les conditions d'authenticité du bien ont donc été convenablement maintenues dans leurs différentes dimensions et l'authenticité est pleinement perceptible par les visiteurs et usagers de l'usine Van Nelle.

L'ICOMOS considère que le bien remplit de manière satisfaisante les conditions d'intégrité et d'authenticité.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (i), (ii) et (iv).

Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que la splendide Fabrique Van Nelle est le résultat d'une interaction créatrice entre les aspirations intellectuelles d'un patron inspiré par l'humanisme avec des architectes et des ingénieurs appartenant au courant moderniste de l'Entre-deux-guerres, afin de concevoir un vaste ensemble industriel simultanément esthétique et techniquement avancé. Le génie collectif ainsi réuni conçu et réalisa un type d'usine idéale faite de transparence et de dynamique architecturale qui reflétaient le progrès social, économique, constructif et architectural de cette époque.

L'ICOMOS considère que l'usine Van Nelle est l'une des implantations industrielles parmi les plus abouties, durant l'entre-deux-guerres, du modernisme dans le monde industriel et du fonctionnalisme en architecture. Cette synthèse est toutefois la réunion de courants tant architecturaux que d'aménagement des espaces industriels qui lui sont largement antérieurs et les valeurs avancées ici sont explicitement reconnues par les critères (ii) et (iv).

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou la création de paysages ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'implantation claire et la construction soigneusement organisée des bâtiments de l'usine Van Nelle est une expression des valeurs du mouvement moderne. Sa construction ouvre une nouvelle époque pour l'urbanisme du XXe siècle en direction de la « cité ouverte ». L'usine de lumière dans un environnement verdoyant est devenue un emblème partout reconnu de la culture et du design moderne, en association avec les préoccupations sociales et le développement d'une société civile ouverte et libre.

L'ICOMOS considère que l'usine Van Nelle est un lieu de rencontre et d'utilisation d'idées techniques et architecturales nées dans différentes parties de l'Europe et de l'Amérique du Nord, un peu avant la Première Guerre mondiale et dans les années qui suivent. Elle apparaît alors comme une réussite tant par son implantation en relation fonctionnelle harmonieuse avec son environnement que dans sa réalisation architecturale esthétiquement très aboutie. Elle devient ensuite l'une des grandes références internationales, en Europe et outre-Atlantique, du mouvement moderne

dans le domaine industriel et une contribution exemplaire des Pays-Bas à ce mouvement. Elle illustre la vocation de longue durée du port de Rotterdam dans le commerce international des produits agroalimentaires.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'usine Van Nelle est un exemple remarquable d'exposition à la lumière naturelle, par une organisation verticale de l'usine durant « l'Âge des machines ». Il en résulte une conception d'architecture industrielle très moderne, en particulier par l'usage généralisé du mur rideau aux armatures métalliques fines qui devient alors très connu, par sa transparence, son élégance, sa fonctionnalité et par la spiritualité qu'elle inspire.

L'ICOMOS considère que l'usine Van Nelle est l'une des implantations industrielles parmi les plus achevées techniquement et l'une des grandes réussites esthétiques du modernisme et du fonctionnalisme en architecture, durant l'entre-deux-guerres. Au sein de l'architecture industrielle, c'est un exemple éminent qui illustre les valeurs de relation à l'environnement, en particulier aux canaux et aux réseaux de transport, d'organisation rationnelle des flux de production et de manutention, d'éclairage naturel maximal via l'usage généralisé du mur rideau de verre à armature de fer. Elle exprime des valeurs de clarté, de fluidité et d'ouverture sur l'extérieur du monde industriel.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

[L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité et répond aux critères (ii) et (iv).]

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

- L'usine Van Nelle présente un urbanisme industriel installé sur un espace de polder ouvert et en relation avec la proximité immédiate d'un canal, du chemin de fer et des routes.
- Cet urbanisme comme les choix architecturaux de l'usine Van Nelle sont la rencontre entre la commande d'un entrepreneur humaniste et d'une équipe d'architectes et d'ingénieurs inspirés par le modernisme.
- Par ses choix d'urbanisme industriel et son architecture largement ouverte sur l'espace et la lumière, l'usine Van Nelle est rapidement devenue une icône du mouvement moderne et l'un de ses exemples les plus achevés.
- Les façades utilisent systématiquement et à grande échelle le mur rideau composé de verrières

- continues, leur donnant une tonalité spécifique à la fois sobre et lumineuse.
- Les choix architecturaux généraux sont marqués par un usage remarquable de la verticalité et de l'horizontalité afin de maximiser la fonctionnalité de l'espace.
 - Il s'agit d'une conception d'un espace industriel simultanément fonctionnel et adaptable, pour accueillir les évolutions des processus de production.
 - L'usine Van Nelle exprime et renouvelle la grande tradition néerlandaise du commerce d'entrepôt et de conditionnement des productions agro-alimentaires venues d'autres continents (thé, café et tabac), au profit des consommateurs européens.

4 Facteurs affectant le bien

Il n'y a pas de projet de modification des structures extérieures et des bâtiments du bien prévu ni dans son voisinage immédiat. L'ancienne zone ferroviaire doit être désaffectée dans le cadre du Plan municipal d'urbanisme pour devenir un espace vert et de pratiques sportives. Un ensemble résidentiel est cependant en cours de développement, à proximité du canal, mais en dehors de la zone tampon. Plus largement, le polder Spaanse est l'objet d'un programme de revitalisation économique le destinant à devenir un centre d'affaires et d'entreprises de services.

Un réseau routier traverse ou côtoie le polder. Le chemin de fer en direction de Delft est ouvert au trafic des matières dangereuses, mais il passe à environ 1 km du bien.

Les visites de l'usine Van Nelle, qui furent importantes à la fin des années 1990 (jusqu'à 80 000 par an), ont été depuis fortement réduites en raison du développement des activités économiques dans ses locaux. En réponse à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a indiqué que son projet actuel d'accueil des visiteurs n'entraîne pas la création de nouveaux bâtiments, mais il ne l'exclut pas totalement dans l'avenir.

Il n'y a pas d'activité volcanique ou sismique notable dans cette région. Par contre, le risque d'inondation est une donnée permanente des zones de polder aux Pays-Bas.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont le développement urbain dans la zone tampon ou à son voisinage, et le risque d'inondation. Il est nécessaire que toute proposition de projet de construction d'un centre d'accueil des visiteurs à l'entrée du bien soit soumise à l'examen du Comité du patrimoine mondial conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien a une surface de 5,3 hectares. Conformément à la demande de l'ICOMOS, il a été étendu à une partie du canal adjacent à l'usine et aux espaces verts entre Schuttervaergweg au sud et Delfhavense Schie à l'est. Il ne comprend pas d'habitants permanents, mais il est occupé durant la journée par environ 900 employés des 90 à 100 entreprises accueillies dans ses locaux.

Conformément à la demande de l'ICOMOS, la zone tampon a été clarifiée dans sa partie sud-ouest et pour les espaces verts et terrains sportifs sur sa limite est. Elle occupe une surface de 89,3 hectares et elle comprend 59 habitants.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont satisfaisantes.

Droit de propriété

L'ensemble des sociétés concernées par la propriété du bien et de son exploitation économique actuelle forme une société holding associée à une Fondation (*Van Nelle Design Factory*). La propriété foncière et immobilière est détenue par la compagnie de droit privé *Design Factory Monument*. La propriété économique du bien est dévolue à la Société par action à responsabilité limitée : *cv Van Nelle Ontwerpfabriek* (*Van Nelle Design Factory*), établie en 2000, qui agit également en tant que gérant et administrateur du bien.

Protection

L'usine Van Nelle est un monument national depuis 1985, sous la protection de l'Acte sur les monuments nationaux et les bâtiments historiques depuis 1988. Sa conservation et les règles de son réemploi sont édictées par le Département néerlandais de la conservation (document : Reconnaissance culturelle historique, 1998). Il se traduit ici par le Plan structurel de 1999. Des règles d'usages sont également en place à destination des entreprises locataires.

D'éventuels travaux sur le territoire du bien dépendent aussi de l'Acte sur les autorisations environnementales néerlandaises (1988) et du décret-loi sur l'environnement (révisé en 2012) qui définit les cas de dérogations (entretien, bâtiments non classés, etc.). Depuis 2010, un nouveau type d'autorisation publique incluant les anciens critères urbains avec les critères environnementaux et les critères de sécurité civile a été édicté (loi d'autorisation WABO). Il a l'avantage de rassembler les anciennes procédures par un dossier unique instruit au niveau municipal. C'est aussi un guide des bonnes pratiques pour les particuliers. Sur une échelle d'impact environnemental des projets de construction et de développement allant de 1 à 6, il est prévu que l'usine Van Nelle corresponde à un niveau 2, et son environnement du polder Spaanse à 3 ou 4.

Le financement public de la conservation des monuments nationaux et des bâtiments historiques s'effectuera dorénavant dans le cadre du décret sur la conservation des monuments (2013).

La municipalité de Rotterdam est l'autorité compétente pour appliquer la régulation des travaux et des constructions. Elle applique la conformité patrimoniale et environnementale par le Bureau du patrimoine municipal, au sein du Département du développement urbain. Un avis pouvant être suspensif est obligatoirement donné par l'organisation consultative indépendante du Comité pour l'esthétique architecturale et le patrimoine. Sa charte de référence est le Document sur l'esthétique des constructions de Rotterdam. Les dossiers les plus importants sont également envoyés pour avis à l'Agence néerlandaise pour le patrimoine culturel national, en charge de l'application de l'Acte sur les monuments nationaux et les bâtiments historiques.

En outre, la municipalité de Rotterdam a établi une zone tampon suivant le pourtour du bien afin d'en préserver la visibilité par la régulation des projets éventuels de travaux ou de constructions. L'ensemble du bien et de sa zone tampon sont inclus dans la zone protégée « Spaanse Polder » du nouveau Plan municipal d'urbanisme, dont la rédaction est en cours d'achèvement. Cette zone globale du bien et de sa zone tampon comprendra des mesures régulant la construction, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un inventaire des bâtiments de plus de 15 m de haut est annoncé. Cinq autres zones environnent celle formé par le bien et sa zone tampon, dont les mesures de protection sont également en cours.

Le gardiennage de l'usine est assuré 24 h sur 24, avec une occupation permanente de la loge d'entrée.

L'ICOMOS demande de confirmer l'achèvement et la promulgation du nouveau Plan municipal d'urbanisme concernant le bien et la totalité de sa zone tampon.

L'ICOMOS considère que la protection légale du bien est satisfaisante ; pour la zone tampon elle sera pleinement en place lorsque le Plan municipal d'urbanisme sera promulgué. Il est également nécessaire de prêter attention aux réglementations de hauteur des abords de la zone tampon du bien proposé pour inscription afin d'en protéger les principaux axes de vision.

Conservation

La protection du bien, en tant qu'ensemble historique, a précédé la fin de ses activités industrielles et commerciales d'origine, intervenue en 1998. Elle a permis une transition bien maîtrisée en termes de conservation, par des travaux de restauration effectués de bout en bout dans le cadre d'un partenariat entre le propriétaire et l'Agence du patrimoine culturel des Pays-Bas. Ils ont été réalisés sur la base d'une importante documentation technique et historique. À la différence de nombreux autres biens industriels européens anciens, l'usine Van Nelle n'a jamais connu un état de friche industrielle,

bénéficiant d'une continuité d'usage bien organisée, tant en termes économiques que patrimoniaux. La reconversion vers des activités de service, de bureaux et de structures de recherche et d'innovation, s'est effectuée de 2000 à 2006. Toutes les grandes formes architecturales, les ouvertures, les matériaux et les surfaces, le design intérieur ont été maintenus en conformité avec les origines. Le mobilier a respecté les formes initiales et il évoque bien le modernisme des années d'entre-deux-guerres. D'autres travaux de restauration ont eu lieu depuis, comme la cantine en 2011 ; d'autres sont prévus dans un avenir proche comme pour le garage. Des projets concernent également les espaces verts et les aires de stationnement situées derrière l'usine.

Un Plan de maintenance a accompagné les travaux de restauration. Il vient d'être complété par un Plan sur cinq ans (2013-2018). Il s'agit aujourd'hui d'un ensemble bien conservé, bien entretenu et en bon état.

La zone tampon s'étend sur 9 plans urbains de secteurs. Les contraintes de conservation des valeurs visuelles seront incluses dans ces plans au fur et à mesure de leur révision réglementaire. Elle prévoit en particulier de garder une bonne visibilité de l'usine depuis les différentes routes et accès urbains à son voisinage.

L'ICOMOS considère que les travaux effectués sur le bien ont conservé convenablement les valeurs urbaines et architecturales extérieures et que les restructurations intérieures sont conformes à l'esprit du design intérieur propre à la période de sa conception.

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation sont appropriées.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La structure de gestion du bien repose sur le propriétaire exploitant du bien, le groupe privé *Van Nelle Design Factory*, et sur la coopération avec les services du patrimoine de la ville de Rotterdam et avec l'Agence du patrimoine culturel des Pays-Bas (ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science). Ils ont préparé en commun le Plan de gestion du bien (janvier 2013).

Dans le cadre du Plan de gestion, un Comité de gestion commun comprenant le propriétaire, les autorités locales et l'Agence nationale du patrimoine a été institué en 2013, et il doit être mis en place en 2014. Il prend la suite du Groupe de travail de la conservation établi au moment des travaux de restauration puis de la constitution du dossier. Il est essentiellement tourné vers la conservation du bien pour orienter et guider les travaux. Il suivra les évolutions de l'occupation du bien par les entreprises afin de s'assurer de la conformité des usages et des travaux intérieurs avec les valeurs du bien. Sa composition a été

élargie à des experts de l'Agence du patrimoine et à des experts extérieurs.

La maintenance quotidienne du bien est effectuée par une société sous-traitante spécialisée agissant sous le contrôle du propriétaire et en conformité avec les critères de conservation des valeurs du bien.

Les autres partenaires de la gestion du bien sont : la Fondation des amis de l'usine Van Nelle, la province de Zuid-Holland, le Bureau de la promotion de Rotterdam et la Fondation Werelderfgoed des Pays-Bas.

Il existe de très longue date aux Pays-Bas un système d'autorité locale de la gestion des eaux naturelles, notamment dans les zones de polder. Il est coordonné par les autorités régionales de la régulation des eaux. Par ailleurs, le Plan national de gestion des eaux couvre la période 2009-2015. Il comprend des mesures et des directives à l'échelle nationale : travaux de génie hydraulique à caractère préventif, planification de l'usage des sols en lien avec le niveau des eaux et plan d'action en cas d'inondation majeure. Il inclut les paramètres du changement climatique et de la montée du niveau des eaux maritimes.

Depuis le début des travaux en 2000, la société a investi plus de 50 millions d'euros dans la maintenance et la conservation du bien, y compris un certain nombre d'aides municipales et gouvernementales. La maintenance dans les dix prochaines années est estimée à un peu plus de 5 millions d'euros. Les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial bénéficient de crédits prioritaires de restauration et de travaux de conservation de la part de l'État.

La restauration de l'usine Van Nelle, dans un double but de réutilisation et de conservation patrimoniale, a constitué un chantier modèle, tant par les études préalables que pour sa mise en œuvre. Ces travaux ont rassemblé de nombreuses compétences nationales et internationales dans le domaine de l'architecture, du patrimoine industriel, de l'histoire de la construction, de l'histoire de l'art, etc. Le projet a reçu de nombreuses récompenses internationales, et il a permis de mettre en place de nombreux corps de métiers compétents dans la restauration du patrimoine industriel.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Les principaux plans et mesures de gestion concernent la conservation du bien, en particulier le Plan de maintenance à 5 ans (2013-2018) et les mesures de contrôle des constructions dans la zone tampon pour la protection visuelle du bien. Le Plan prévoit les mesures à prendre pour améliorer la fonctionnalité des bâtiments en regard de ses nouveaux usages, tout en maintenant les conditions d'intégrité et d'authenticité. Il comprend un code des bonnes conduites architecturales approuvé par l'Agence du patrimoine culturel des Pays-Bas.

Les travaux de maintenance actuels du bien suivent également le *Plan d'orientation pour la modernisation des bâtiments historiques* (2009).

L'usine Van Nelle est d'abord un lieu d'activités économiques. Son accès est organisé pour les clients et fournisseurs de ses entreprises (environ 5 000 entrées par an). Sa visite touristique ne constituait pas jusque-là un objectif de gestion, et si des visites par petits groupes sont possibles, elles restent peu nombreuses et soumises à autorisation (groupes d'architectes, étudiants, professionnels, etc.). Toutefois et compte tenu des demandes de visite en nombre croissant, le projet de confier à une agence extérieure une mission de gestion des visites touristiques du site est en cours. Dans ce cadre, un centre d'accueil est envisagé. La Fondation des amis de l'usine Van Nelle (2012) a l'objectif d'organiser sa promotion et un certain nombre d'événements culturels et professionnels en son sein.

L'ICOMOS a obtenu l'assurance que l'accueil des visiteurs n'entraînait pas à court terme de construction nouvelle sur le bien, mais l'hypothèse d'un projet dans l'avenir n'est pas totalement écartée.

Implication des communautés locales

Elle s'effectue d'une part par l'implication de la municipalité de Rotterdam dans la gestion du bien et de sa zone tampon, d'autre part par la Fondation des amis de l'usine Van Nelle.

L'ICOMOS considère que la gestion du bien est en place et qu'elle est efficace, mais il convient de confirmer la mise en place effective de ce Comité élargi et son fonctionnement pratique ; par ailleurs, si l'accueil des visiteurs devait un jour entraîner un projet de construction au sein du bien il est nécessaire de soumettre le projet préalablement à l'examen du Comité du patrimoine mondial.

6 Suivi

Les trois partenaires de la gestion du bien se sont entendus sur la définition d'indicateurs, la fréquence de leur suivi et de la mise en œuvre de ce suivi. La surveillance quotidienne de l'état du bien et d'apparition d'éventuelles anomalies est sous la responsabilité de la société d'entretien Grontmij Vastgoed. Les principaux indicateurs du suivi sont :

- Attributs de la valeur universelle exceptionnelle, motifs du rapport périodique de conservation ;
- Evaluation du maintien des conditions d'intégrité et d'authenticité du bien ;
- Evaluation des résultats de la gestion ;
- Impacts environnementaux et paysagers intervenus dans la zone tampon ;
- Plans de zone ;
- Maintenance technique, travaux de restauration, mise en œuvre et réalisation du plan à 5 ans ;

- Gestion financière ;
- Gestion des risques ;
- Information, promotion et éducation.

L'ICOMOS considère que le suivi du bien est satisfaisant.

7 Conclusions

L'ICOMOS considère que la valeur universelle exceptionnelle du bien a été démontrée. L'usine Van Nelle est un témoin matériel exceptionnel de la longue histoire commerciale et industrielle des Pays-Bas dans le domaine de l'importation et de la transformation des produits agro-alimentaires depuis les pays tropicaux, puis de leur transformation industrielle et de leur commercialisation en Europe. Conçue comme une « usine idéale », elle apporte un témoignage remarquable et l'un des apogées les plus emblématiques du mouvement moderne dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture industriels, durant l'entre-deux-guerres. Elle marque l'apport néerlandais dans le domaine de la conception d'usines de transformation et elle constitue l'une des icônes de l'architecture industrielle du XXe siècle.

8 Recommandations

Recommendations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'usine Van Nelle, Pays-Bas, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (ii) et (iv).

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Conçue et réalisée au cours des années 1920, l'usine Van Nelle témoigne d'une architecture à vocation industrielle particulièrement aboutie. Elle comprend un complexe bâti formé de plusieurs usines alignées sur la perspective d'un grand axe de circulation intérieur et à proximité de multiples moyens de transport (canaux, routes, chemin de fer). Sur une structure interne en béton armé, les façades des bâtiments principaux sont essentiellement en verre et en acier, utilisant à grande échelle le principe du « mur rideau ». Par un accord délibéré entre l'entrepreneur et les architectes et ingénieurs du projet, l'usine Van Nelle concrétise une usine idéale, ouverte sur l'extérieur, dont les espaces de travail intérieurs sont évolutifs, et où la lumière est mise au service du confort au travail. Elle offre la réalisation accomplie d'une usine nouvelle devenue un symbole de la culture architecturale moderniste et fonctionnaliste de l'entre-deux-guerres. Elle témoigne enfin de la longue tradition portuaire et économique néerlandaise, par le conditionnement de produits agro-alimentaires importés (café, thé, tabac) et leur commercialisation en Europe.

Critère (ii) : L'usine Van Nelle est un lieu de rencontre et d'utilisation d'idées techniques et architecturales nées dans différentes parties de l'Europe et de l'Amérique du Nord au début du XXe siècle. Elle apparaît comme une réussite exceptionnelle tant par son implantation industrielle que par son aboutissement architectural et esthétique. C'est une contribution exemplaire des Pays-Bas au mouvement moderne de l'entre-deux-guerres, qui devient à son tour un exemple connu et une référence influente dans le monde entier.

Critère (iv) : Au sein de l'architecture industrielle de la première moitié du XXe siècle, l'usine Van Nelle illustre de manière exceptionnelle les valeurs de relation à l'environnement, d'organisation rationnelle des flux de production et de leur expédition par le réseau de communication de proximité, d'éclairage naturel maximal des espaces intérieurs via l'usage généralisé du mur rideau de verre à armatures métalliques et des espaces intérieurs ouverts. Elle exprime des valeurs de clarté, de fluidité et d'ouverture du monde industriel vers l'extérieur.

Intégrité

Au cours d'une longue histoire industrielle consacrée aux mêmes activités de transformation et de conditionnement industriel de produits agro-alimentaires, les différentes usines et leurs relations fonctionnelles avec les espaces logistiques (stockage, expédition, transports) ont été conservées. La reconversion économique des lieux entreprise à la fin des années 1990 a conservé cet ensemble. Les conditions d'intégrité en termes de composition (emplacements et organisation du territoire, relations fonctionnelles, vues panoramiques, etc.), ainsi qu'en termes architecturaux dans ses différents aspects sont remplies.

Authenticité

La restructuration – restauration du bien entreprise à des fins économiques entre 2000 et 2006 est venue se greffer sur un bien globalement bien entretenu et n'ayant subi aucune reconstruction ou reconversion depuis ses origines, à la fin des années 1920. Les travaux ont été faits avec soin, ayant le caractère d'un chantier école de référence. L'authenticité du bien a donc été convenablement conservée dans ses différentes dimensions et elle est pleinement perceptible par les visiteurs comme par les nouveaux usagers professionnels de l'usine Van Nelle.

Mesures de gestion et de protection

L'usine Van Nelle bénéficie de la protection néerlandaise maximale en tant que monument national depuis 1985. Une large zone tampon a été établie afin notamment de garantir la bonne expression visuelle du bien dans un environnement ouvert. La protection globale de cet ensemble sera garantie par le nouveau Plan municipal d'urbanisme dont la rédaction est en cours d'achèvement, ainsi que par l'inscription des dispositions de préservation

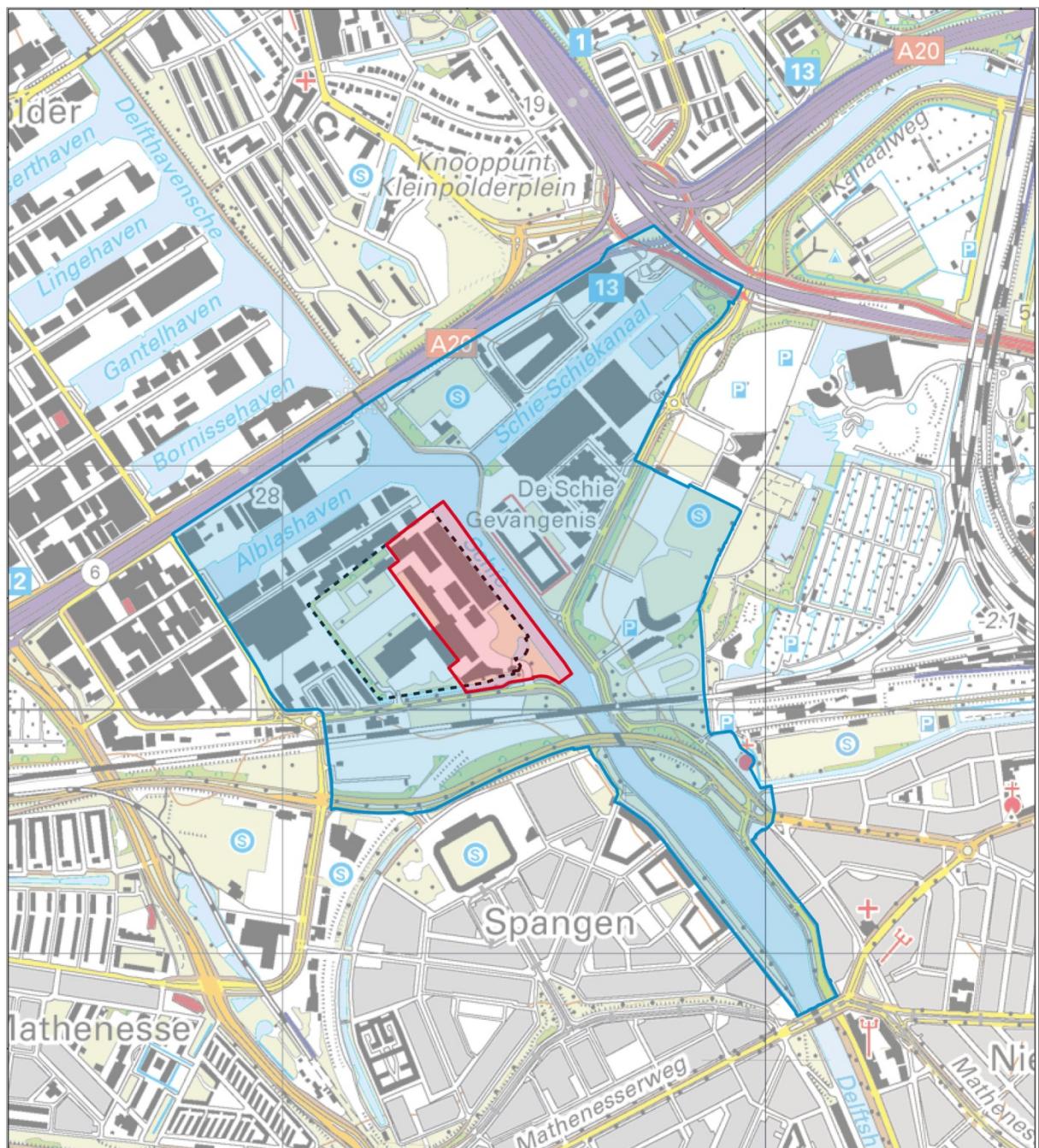
environnementale dans les plans d'urbanisme des cinq zones de son environnement urbain.

La gestion du bien est du ressort de son propriétaire et exploitant actuel, le groupe privé *Van Nelle Design Factory*. La gestion de la conservation des valeurs architecturales, urbaines et environnementales du bien repose sur une coopération avec les services du patrimoine de la ville de Rotterdam et avec l'Agence du patrimoine culturel des Pays-Bas. Ils ont préparé en commun le Plan de gestion du bien (janvier 2013) et leur coopération a été pérennisée sous la forme d'un Comité de gestion commun et élargi à de nouveaux experts. Le bien a en premier lieu comme vocation l'accueil d'activités économiques industrielles, commerciales et de service. Son ouverture aux visites existe, mais ce n'est pas *a priori* un objectif majeur ; elle pourrait cependant s'accroître dans les années à venir et requérir des aménagements spécifiques qui à leur tour ne doivent pas empiéter sur l'intégrité et l'authenticité du bien.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- confirmer l'achèvement et la promulgation du nouveau Plan municipal d'urbanisme concernant le bien et la totalité de sa zone tampon ; il est également nécessaire de prêter attention aux réglementations de hauteur des autres zones environnant le bien et sa zone tampon, pour des raisons de conservation de son intégrité visuelle ;
- confirmer la mise en place effective du Comité de gestion du bien dans sa forme définitive élargie et son fonctionnement pratique ;
- confirmer qu'il n'y a pas de menace de proximité s'exerçant sur le bien dans le transport des matières dangereuses ;
- soumettre, d'ici au 1er février 2015, un rapport au Centre du patrimoine mondial exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations susmentionnées, qui sera étudié par le Comité du patrimoine mondial à sa 39e session en 2015 ;
- soumettre toute proposition de projet de construction d'un centre d'accueil des visiteurs à l'entrée du bien à l'examen du Comité du patrimoine mondial conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.



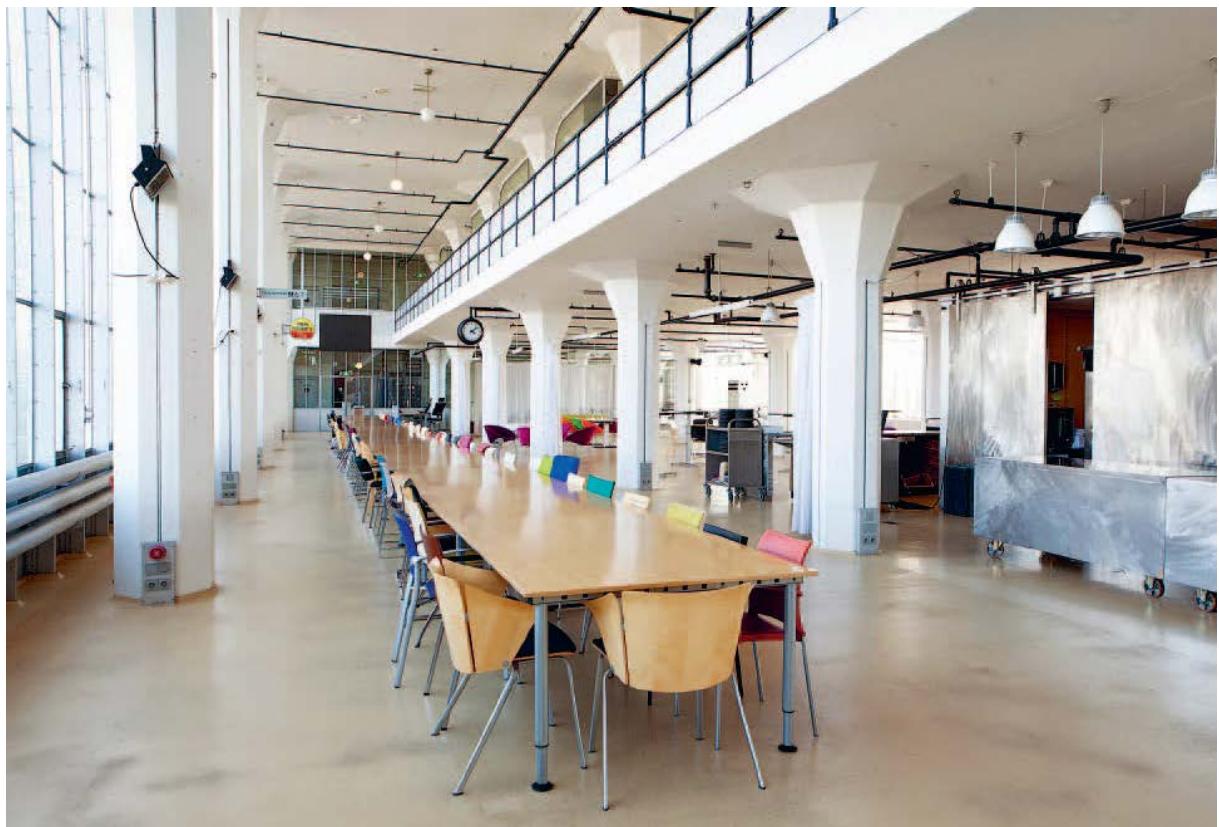
Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Vue aérienne du bien proposé pour inscription



Vue sud-ouest



L'ancien bâtiment de torréfaction



Le bâtiment de la chaudière